

Revue Africaine des Sciences de l'Antiquité *SUNU XALAAT*

N° 5, Décembre 2025, PP. 176-192.

Les emplois de l'adverbe *ne* dans *Cliges* et
Philomena de Chrétien de Troyes

Dr Djibril THIAW
Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

djibril.thiaw@ucad.edu.sn

Résumé : Dans *Cligès* et *Philoména* de Chrétien De Troyes, l'adverbe de négation *ne* pouvait être utilisé seul en fonction de négation pleine dans des circonstances très variées. On le rencontrait dans la négation des verbes puissanciers et la négation des verbes mis sous hypothèses ou sous interrogation. Il apparaissait également dans les énoncés exclamatifs, les énoncés comportant un substantif virtuel ou un renforcement affectif de la négation. Quand il est utilisé comme négation minimale, *ne* est facultatif. On le retrouve dans les complétives d'imminence contrecarrée, les complétives des verbes de crainte et des verbes factifs, mais aussi dans les subordonnées temporelles d'antériorité. Le *ne* semi-négatif est employé en ancien français dans les subordonnées comparatives dont les principales sont positives et les complétives d'interdiction, d'évitement ou d'empêchement.

Abstract : In *Cligès* and *Philoména* by Chrétien De Troyes, the adverb of negation could not be used alone as a full negation in a wide variety of circumstances. It was found in the negation of potential verbs and the negation of verbs used in hypotheses or questions. It also appeared in exclamatory statements, statements containing a virtual noun or an emotional reinforcement of the negation. When used as a minimal negation, *ne* is optional. It is found in subordinate clauses of thwarted imminence, subordinate clauses of verbs of fear and factive verbs, but also in temporal subordinate clauses of anteriority. The semi-negative *ne* is used in Ancient French in comparative subordinate clauses whose main clauses are positive and in subordinate clauses of prohibition, avoidance or prevention.

Mots-clés : adverbe *ne*, négation pleine, négation minimale, semi-négatif

Keywords : adverb *ne*, full negation, minimal negation, semi-negative

Introduction

Notre étude porte sur une description syntaxique de l'emploi de l'adverbe *ne* simple dans le système de la négation en ancien français. En effet, les analyses syntaxiques reposent sur la notion – due à Brunot – de « servitudes grammaticales » définie au sein d'un couple « syntaxe figée » / « syntaxe mobile ». Or, l'ordre des mots en ancien français n'avait pas un degré de stabilité qui permettait de parler de *syntaxe figée*.

L'ancien français utilise l'adverbe *ne* pour nier le prédicat, qu'il s'agisse de la négation pleine, de la négation restrictive ou de la négation explétive.

Dans le cadre de la négation pleine, il faut distinguer la négation simple et la négation renforcée. On parle de négation simple quand l'adverbe *ne* est employé seul, sans aucun autre élément qui participe à l'expression de la négation. Dans la négation renforcée, comme son nom l'indique, *ne* est *renforcé par différents éléments qui marquent l'achèvement du mouvement de négativation (d'où l'appellation générale de « forclusifs »*.¹

Notre étude descriptive des emplois de *ne* simple portera sur un corpus composé de *Cligès* et *Philomena* de Chrétien de Troyes², notamment sur la version présentée et traduite par Michel ROUSSE et parue aux éditions Flammarion. Elle abordera l'emploi de *ne* simple en fonction de négation pleine puis en fonction de négation minimale et semi-négatif.

I – EMPLOI DE NE SIMPLE EN FONCTION DE NEGATION PLEINE

Même si son emploi était moins fréquent que celui de la négation renforcée, la négation simple était employée en ancien français dans des circonstances très variées :

Lié m'avez fet, nel puis noier,

Mes mout me grieve a otreiier

Qu'a la bataille vos anvoi, (Cligès, v. 3985-3987)

(Vous m'avez fait une très grande joie, je ne puis le nier, mais j'ai beaucoup de peine à accepter de vous envoyer au combat)

Mes puet cel estre an nul androit

¹ JOLY G., 2004, *L'ancien français*, éd. Belin, Paris, p. 181.

² Chrétien de Troyes *Cligès* et *Philomena*, version présentée et traduite par Michel ROUSSE et parue aux éditions Flammarion, Paris 2006.

Les emplois de l'adverbe *ne* dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien de Troyes
Dr Djibril THIAW

Ceste pucele ne voldroit

Que fusse suens et ele moie. (Cligès, V. 2325-2327)

(Mais il se pourrait que cette jeune fille ne consente pas à ce que je sois à elle ni elle à moi.)

Dans le premier emploi de *ne*, (*nel puis noier*), on est dans le cas où la négation simple sert à *nier des verbes puissanciels* (*pooir, voloir, devoir...*) suivis ou non d'un infinitif³. On a employé ici *puis* comme verbe puissanciel suivi de l'infinitif *noier*.

Par ailleurs, une observation du système verbal de la deuxième proposition, permet de voir l'influence de la négation *ne* portant sur le verbe de la principale (*ne voldroit*), sur le mode de la subordonnée. En effet, celui-ci se met au subjonctif (*fusse*), comme en français moderne, si le support de la proposition exprime la négation, le doute, ou la possibilité⁴. Le contexte est donc marqué ici de virtualité. En effet, dès le courant du XII^e siècle, *ne* seul apparaît essentiellement dans des énoncés marqués d'une façon ou d'une autre d'incomplétude (de virtualité), cette dernière favorisant une suspension du mouvement vers la négation totale : elle peut être syntaxique ou lexicale.⁵

Dans les exemples qui suivent, les verbes puissanciels sont *vuel* (*voloir*) et *devez* (*devoir*) suivis respectivement des infinitifs *prandre* et *tenir* :

« ... Tant que li rois Artus me çaingne

L'espee, se feire le daingne,

Que d'autrui ne vuel armes prandre. » (V. 119 – 121)

(... jusqu'à ce que le roi Arthur me ceigne l'épée, s'il y consent, car je ne veux pas recevoir mes armes d'un autre que lui.)

Ne me devez tenir por chiche

Quant si bel don vos vuel doner. (Cligès, V. 126-127)

(Vous ne pouvez me tenir pour chiche quand je veux vous offrir un don aussi splendide.)

³ JOLY G., op. cit., p. 181. JOLY considère que ces verbes, qui signifient une disposition préalable à l'action (puissance, volonté, obligation, capacité...) comportent en eux-mêmes une part d'incomplétude et, pour continuer dans le discours un entier de signification, ils nécessitent une complémentation.

⁴ Grevisse M., Goosse A., 2011, *Le bon usage*, de boeck duculot, Paris, p. 1519.

⁵ JOLY G., op., cit., p. 180.

Les emplois de l'adverbe *ne* dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien de Troyes
Dr Djibril THIAW

Les verbes puissanciers sont porteurs d'incomplétude. Avec leur emploi, nous avons une virtualité lexicale qui favorise la négation pleine avec *ne* seul.

Le verbe nié pouvait être l'auxiliaire *avoir* ou les semi auxiliaires modaux *faire*, *devoir*, *savoir*, etc. :

Avuec ce iert si bone ovriere

D'ovrer une porpre vermoille

Qu'an tot le mont n'ot sa paroille. (*Philomena*, V. 188-190)

(*Et de plus elle était si habile à broder une pourpre vermeille qu'elle n'avait pas sa pareille au monde.*)

Ne set que feire ne que dire, (*Philomena* V. 385)

(*Il ne sait que faire, ni que dire,*)

Dans ce dernier exemple, on est dans le cas des énoncés négatifs qui régissent une interrogation indirecte. Ces constructions syntaxiques favorisent également très largement la négation réduite à **ne**, que le verbe de la proposition interrogative indirecte soit exprimé ... ou que cette complétive soit elliptique de verbe.⁶

La négation simple servait également à nier le verbe mis sous hypothèse ou sous interrogation,⁷ en contexte marqué de virtualité. Dans ces constructions, l'incomplétude (virtualité) est d'ordre syntaxique.

Pastor an a fet, sanz mantir,

Se cil ne se viaut repantir

De sa folie et de sa rage, (*Philomena*, V. 705-707)

(*Voilà comment il a pris le loup pour un berger ; car c'est vraiment un loup déguisé en berger s'il ne consent pas à se repentir de sa folie furieuse,*)

Mes tés li mostre bele chiere

El mireor quant il l'esgarde,

Qui le traïst s'il ne s'i garde. (*Cligès*, V. 742-744)

⁶ AMBROISE Q., ROGER B., 1995, *Linguistique médiévale, L'épreuve d'ancien français aux concours*, Armand Colin, Paris, pp. 137, 138.

⁷ JOLY G., 2012, *op. cit.*, p. 330.

Les verbes niés dans ces exemples (*viaut* et *garde*) sont mis sous hypothèse. Les propositions hypothétiques sont introduites ici par un *se* (*s'* dans le deuxième exemple) conditionnel. Il faut également noter que l'hypothèse marquée par le sujet inversé et le subjonctif thématique implique l'emploi de *ne* simple :

Ja ne soit Amors si vilainne (cligès, v. 1009)

(Puisse Amour ne jamais être si vil)

Dans les vers qui suivent, les verbes niés sont mis sous interrogation.

Ou est ma suer ? Por quoi ne vient ? ... (Philomena, V. 899)

(Où est ma sœur ? pourquoi ne vient-elle pas ?)

Et s'il est vis por quoi ne vient ? (Cligès, V. 2505)

(S'il est vivant, pourquoi ne vient-il pas ?)

Ha, lasse, por quoi ne conui

Ta feintise et ta traïson ? (Philomena, V. 826-827)

(Ha, malheureuse, pourquoi n'ai-je pas décelé ta duplicité et ta trahison ?)

Dans ces énoncés de type interrogatif ou exclamatif, l'usage de *ne* simple est de règle en ancien français. En effet, le mouvement de pensée restrictif qui sous-tend la phrase interrogative (*interroger c'est mettre en débat, mettre en cause la théticité d'un procès*) crée une atmosphère virtuelle qui entraîne l'usage quasi exclusif du seul *ne*.⁸

Les énoncés de type exclamatif comportant *ne* simple sont moins fréquents dans notre corpus :

Dés ! que nel soi ! (Cligès, V. 5219)

(Dieu, que ne l'ai-je su !)

⁸ AMBROISE Q., ROGER B., *op. cit.*, p. 136

Les emplois de l'adverbe *ne* dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien de Troyes
Dr Djibril THIAW

Ne seul apparaît dans les énoncés comportant un substantif accompagné du degré zéro de l'article. Dans ce cas, la non-actualisation du substantif *crée une situation de virtualité qui favorise l'emploi de ne seul*.⁹ Ici l'incomplétude est encore d'ordre syntaxique.

Car n'a message qui i aut

Et la parole li deffaut, (Philomena, V. 1075-1076)

(Car elle n'a pas de messenger à envoyer auprès d'elle et elle ne peut parler,)

Par les mauvés consauz qu'il croient,

Li baron sovant se desvoient,

Si que leauté ne maintiennent. (Cligès, V. 2637-2639)

(A les suivre, les barons souvent s'égarent et ne restent pas loyaux.)

Mes cele qu'an apele Mort,

N'espargne home foible ne fort, (Cligès, V. 2595-2596)

(Mais celle qu'on appelle la Mort n'épargne ni faibles ni puissants ;)

Et li rois dit quë il n'a cure

De tornoient qui trop dure ; (Cligès, V. 4981-4982)

(Le roi ajoute qu'il n'a cure d'un tournoi qui s'éternise ;)

Dans ces emplois de *ne* seul, le substantif dépourvu d'article est souvent placé après le verbe dont il est le complément, comme dans le premier et les deux derniers exemples. Plus rarement, il est placé avant la négation et le verbe comme dans le deuxième exemple.

On retrouve fréquemment les énoncés comportant un substantif virtuel (sans déterminant)¹⁰ avec les présentatifs unipersonnels *i*, *a* et *est*.

Ensi vers lor jant s'an revient

Et se de rien parole tiennent,

N'i ot chose don lor chaussist. (Cligès, V. 3915 -3917)

(Voilà comment ils s'en revenaient vers leurs gens et, s'ils échangeaient quelques paroles, c'étaient des propos sans importance.)

⁹ JOLY G., *op. cit.*, p. 181.

¹⁰ AMBROISE, Q., ROGER, B., *op. cit.*, p. 138.

Les emplois de l'adverbe *ne* dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien de Troyes
Dr Djibril THIAW

N'est terre ou l'an ne le conoisse

Par les oeuvres qu'il a faites (Cligès, V. 5380-5381)

(il n'est de contrée où les œuvres qu'il a réalisées)

Ces constructions ont donné en français moderne des locutions verbales formées de la négation *ne*, du verbe et du substantif complément : les locutions verbales construites avec *ne* seul comme négation, ***ne piper mot***, ***n'avoir cure***, ***n'avoir de cesse***, avec un nom *ne* survivent que dans des locutions, caractérisées aussi par la forme de la négation et par l'absence d'article¹¹.

La négation *ne* seul pouvait aussi apparaître en contexte non marqué de virtualité. Elle peut s'employer seule comme négation totale, sans être renforcée par un mot d'appui, y compris dans une indépendante ou une principale¹² :

*La vieille **ne** li contredist,*

Mes mout volantiers li eida. (Philomena, V. 1108-1109)

(La vieille ne s'y opposa pas et l'aida volontiers.)

*Mançonge ? - **Ne** sai que sera ; (Cligès, v. 1401)*

(Un mensonge ? – je ne sais ce qu'il en sera,)

Dans ces deux derniers exemples, la négation *ne* seule est employée respectivement dans une proposition indépendante (*La vieille **ne** li contredist,*) et dans une principale (***Ne** sai*). Mais dans aucun des emplois, le contexte n'est marqué de virtualité. En effet, il n'y a ni substantif virtuel, ni mode verbal ou construction syntaxique (comme la non-actualisation du substantif complément du verbe) porteur de virtualité.

Lorsque le verbe nié est accompagné d'un renforcement affectif de la négation, *ne* seul peut être employé en ancien français. D'ailleurs, dans ce contexte, cet emploi *est largement*

¹¹ GREVISSE M., GOOSSE A., 2011, *Le bon usage*, éditions De Boeck Duculot, Bruxelles, p. 1327.

¹² MENARD P., 1988, *Syntaxe de l'ancien français*, éditions Bière, Bordeaux, p. 251.

Les emplois de l'adverbe *ne* dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien de Troyes

Dr Djibril THIAW

majoritaire¹³. Les locutions qui fonctionnent comme des renforcements affectifs de la négation peuvent exprimer une valeur minimale : c'est le cas le plus fréquent.

S'an va si ferir un gloton

*Que **ne** li valut **un boton***

Ne li escuz ne li haubers (cligès, v. 2045 – 2047)

(Il va en frapper si violemment un coquin que écu et haubert ne lui sont d'aucun secours...)

Dans cet emploi de *ne* seul, *un boton* (*bourgeon* ou *bouton de fleur*) signifie le peu de valeur, le peu d'utilité de l'écu et du haubert du coquin face au coup que lui porte Alexandre.

Il existe aussi des renforcements affectifs de la négation qui signifient une valeur maximale. Ils sont cependant moins fréquents. Sauf erreur de notre part, nous n'en avons pas retrouvé dans notre corpus. Nous reprenons cet exemple de A. Queffélec et R. Bellon :

*Ne l'atendist **por plein val d'or** comblé. (Alisc., 1227)*

Nous pouvons également remarquer que la *négation simple ne* est constante dans les phrases où les indéfinis positifs (comme **aucun**, **rien**) ou négatifs (comme **nul**, **nesun**, **nun**) remplissant les fonctions de sujet ou de complément¹⁴. Dans les deux premiers exemples qui suivent, les indéfinis *rien* et *nul* sont en fonction complément, mais dans le troisième, *aucuns* est en fonction sujet :

1. *C'est uns avoires qui **rien ne** vaut (Cligès, V. 1305)*

(C'est un trésor inutile)

Mes por esmai quē il an aient,

2. *N'i a **nul** qui joie ne maint. (Cligès, V. 2209)*

(Il n'y a personne qui ne ressent la joie)

3. *... et au repeire*

Comande que chascune peire

¹³ AMBROISE Q., ROGER B., *op. cit.*, p. 139

¹⁴ MENARD P., *op. cit.*, p. 251.

Les emplois de l'adverbe *ne* dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien de Troyes
Dr Djibril THIAW

Soit coverte de toile nueve,

Que, s'aucuns el chemin les trueve,

Ne sache de quel taint seront

Les armes qu'il apporteront. (Cligès, V. 4605 – 4610)

(... et il leur ordonne qu'au retour chacune d'elles soit recouverte de toile neuve, en sorte que si on vient à les rencontrer en chemin, on ne puisse savoir de quelle couleur sont les armes qu'ils rapportent.)

Lorsque les indéfinis sont combinés, l'un fonctionnant comme substantif et l'autre comme déterminant indéfini, l'emploi de *ne* simple reste fréquent. C'est aussi le cas lorsqu'un indéfini détermine un substantif quelconque :

Comant que la fins li responde

Et comant quë il l'an avaingne,

N'est riens nule qui le detaingne (Cligès, v. 74 – 75)

(Quelle que soit l'issue de son entreprise et quoi qu'il puisse arriver, rien ne pourra s'opposer à sa volonté ...)

N'i eüst mes nul recovrier

Se longuemant cil dui ovrier

Vossissent l'estor maintenir ; (Cligès, V. 1933 – 1935)

(Aucune échappatoire possible si ces deux maîtres au maniement des armes avaient décidé de mener le combat à son terme :)

L'indéfini *nul*, combiné avec l'adverbe *mes* détermine le substantif *recovrier* (qui signifie ici *salut*). Contrairement aux indéfinis positifs comme *aucun* et *rien*, l'indéfini négatif *nul*, peut être considéré déjà comme un renforcement de la négation *ne*. Dans certains cas, assez rares certes, *ne* simple pouvait servir à nier en ancien français un pronom ou un adverbe prédicatifs :

- *Mes qui est il ? dont est naïs ?*

Qui le conoist ? – Ne gié. – Ne gié. (Cligès, V. 4678 – 4679)

(- qui est – ce donc ? d'où vient – il ? qui le connait ? – Pas moi. Ni moi.)

Les emplois de l'adverbe *ne* dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien de Troyes
Dr Djibril THIAW

Dans cet exemple, c'est le pronom personnel *gié*, élément prédicatif qui est nié par *ne* simple. Cet emploi devait être très rare en ancien français. En effet, de tous les auteurs que nous avons consultés, seuls Philippe MENARD et Geneviève JOLY en ont fait cas. Et ils citent tous le vers 4631 de *Cligès* qui correspond au vers 4679 de notre version.

La négation *ne* simple peut nier un adverbe prédicatif de phrase comme *portant*, *porquant*, ou *poruec*. Elle les précède alors et peut, dans certains cas se souder à eux :

- Dameisele, voir avez dit,
Et **neporquant** un seul petit
I poïssiez bien amander : (*Philomena*, V. 287 – 289)
(Demoiselle, vous avez raison mais vous auriez pu vérifier un seul détail :)

À côté de ses emplois comme négation pleine, *ne* pouvait figurer seul dans quelques types de phrases où sa présence n'est pas – selon certains grammairiens – « logiquement nécessaire »¹⁵. C'est le cas des négations implicite et explétive.

II – NE NEGATION MINIMALE ET NE SEMI – NEGATIF

Les emplois de *ne* négation minimale et *ne* semi-négatif sont généralement regroupés sous le nom de négation explétive ou redondante par la grammaire traditionnelle. Cependant, ces deux emplois partagent uniquement le critère de la facultativité. En ancien français, *ne* seul suffisait pour les exprimer.

II – 1. NE NEGATION MINIMALE¹⁶

¹⁵JOLY Geneviève, 2018, *Précis d'ancien français*, Armand Colin, troisième édition, Paris, p. 330.

¹⁶ Là où nous parlons avec Ambroise Queffélec et Roger Bellon de *ne* minimal et *ne* semi-négatif, Geneviève Joly parle de négation implicite ou négation explétive avec des délimitations un peu différentes : en effet, pour Joly, *ne* conserve sa valeur négative dans la négation implicite. C'est le cas :

- Dans les subordonnées comparatives en liaison avec un adjectif ou un adverbe qui pose un rapport d'inégalité ou d'altérité et dépendant d'une régissante positive.
- Dans les subordonnées complétives dépendant d'un verbe factif d'empêchement (*garder que...*, *jeter que...*, *laisser que...*).

Dans la négation explétive, l'adverbe perd toute valeur négative. Il s'oppose à **ne...pas** (...). Cet emploi apparaît :

- Dans des subordonnées complétives dépendant d'un verbe ou d'une locution exprimant la crainte (*doter*, *criembre*, *avoir peur*, *avoir dotance*...)

Les emplois de l'adverbe *ne* dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien de Troyes
Dr Djibril THIAW

Le *ne* minimal conserve bien sa valeur négative mais reste tout de même facultatif. Il peut en effet alterner avec zéro sans sensiblement modifier le sens de la phrase.

On retrouve le *ne* minimal employé seul dans les complétives d'imminence contrecarrée :

*A bien po que le san ne pert,
Car il crient mout, et si a droit,
Que morte ou afolee soit... (Cligès, V6058 – 6060)*

(Il manque en perdre la raison, car sa crainte, bien justifiée, est qu'elle ne soit grièvement blessée ou même morte...)

*A po que li cuers ne li part
Del duel qu'ele ot qu'il domainne. (Cligès, V. 6236 – 6237)
(Son cœur n'est pas loin de se briser quand elle l'entend s'affliger.)*

Ces complétives d'imminence contrariée sont introduites par la locution *a (bien) po que* qui peut être traduit en français moderne par *peu s'en faut que*. Ce sont des énoncés qui indiquent qu'un événement a failli se produire, a tendu asymptotiquement vers sa réalisation, mais finalement n'a pas eu lieu¹⁷. Dans certaines variantes de ces subordonnées, l'imminence contrariée est exprimée par *a po* sans la conjonction *que* ; un *que* antérieur ayant déjà introduit la subordonnée :

*Dont il si grant dolour senti
C'a poi li cuers ne li menti (Le Chevalier au Lion, V. 869 – 870)
(Il en a ressenti une douleur si violente que le cœur a failli lui manquer.)*

L'imminence contrariée peut s'exprimer à travers une proposition principale comme dans l'exemple suivant:

-
- Dans des subordonnées complétives dépendant d'un verbe de défense...
 - Dans des subordonnées circonstancielles d'exclusion...
 - Dans les constructions traduisant l'imminence contrecarrée...
 - Dans les subordonnées circonstancielles de temps énonçant un procès postérieur à celui de la régissante.

La négation implicite correspond donc au *ne* semi-négatif sans les subordonnées circonstancielles d'exclusion, mais avec les comparatives de disparité dépendant de principales positives.

¹⁷ AMBROISE Q., ROGER B., *op. cit.*, p. 130.

Les emplois de l'adverbe *ne* dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien de Troyes
Dr Djibril THIAW

Mes tant ne la set exorter

Qu'il la puisse reconforter,

Car par un po n'esrage vive. (Philomena, V. 971-973)

(Mais ses exhortations ne peuvent la consoler, elle est près d'en perdre la raison.)

Ces énoncés, A. Queffélec et R. Bellon continuent de les appeler improprement subordonnées complétives. En effet, l'imminence contrariée est exprimée ici au moyen de la locution *par un po* sans la conjonction de subordination *que*. Ces propositions sont donc des principales. Elles remettent ainsi en cause l'emploi exclusif de *ne* minimal en subordonnée¹⁸. L'emploi de *ne* minimal simple reste cependant le même que dans les complétives.

À côté des complétives d'imminence contrecarrée, *ne* minimal peut apparaître dans les complétives des verbes de crainte ou d'incertitude. Dans ce contexte, **ne** marque la discordance entre l'affirmation d'un procès (...) et le souhait d'une réalisation contraire...¹⁹ :

- *Oïl, Sire, n'an doter pas*
Que je mout bien ne la respas. (Cligès, V.6311-6312)
(- Oui, seigneur, ne doutez pas que je lui procure une guérison complète)
Mes tant crient qu'il ne despleüst
Celi qui grant joie an eüst, (Cligès V. 2225-2226)
(Mais il craint tant de déplaire à celle qui pourtant en aurait eu la plus grande joie...)

Dans ces emplois, *ne* simple est accompagné du subjonctif pour exprimer la crainte de voir un événement se réaliser. Il peut être omis dans certains cas :

Chertes, fait ele, chevaliers,

Je crien que mal soiés venus. (Le Chevalier au lion V. 976-977)

(Certes, chevalier, dit-elle, je crains que vous ne soyez venu sous de mauvais auspices.)

On peut retrouver *ne* minimal dans les complétives des verbes factifs comme *tarder* ou *demorer* lorsqu'ils sont niés :

¹⁸ Ambroise Queffélec et Roger Bellon ont énuméré les propriétés de *ne* minimal :

- Facultativité (alternance avec zéro sans modification notable du sens de l'énoncé),
- Suppression toujours possible,
- Préférence marquée pour les coordonnants actuels *et*, *ou*,
- Relation antonymique avec les séquences du type *ne...pas* ou *ne...ja*,
- Emploi exclusif en proposition subordonnée.

¹⁹ JOLY, G. (2012), op., cit., p. 331.

Les emplois de l'adverbe *ne* dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien de Troyes
Dr Djibril THIAW

Alixandres plus ne demore

Qu'il ne se veste an icele ore. (Cligès, V. 1197-1198)

(Alexandre n'attendit pas et s'en revêtit aussitôt.)

Ne minimal pouvait s'employer en ancien français dans la subordonnée temporelle d'antériorité :

Car en grant paine vueil ma jovente user

Ainz que cist rois *n'*ait ses granz heritez (*Le Couronnement de Louis*, 2213, cité par JOLY, G., P. 332)

(Je veux user mes jeunes années en me donnant de la peine tant que ce roi ne sera pas maître de son héritage.)

Ces subordonnées circonstancielles de temps avec l'emploi de *ne* minimal étaient très peu fréquentes au XII^e siècle. C'est à partir du XIII^e siècle que leur emploi sera répandu²⁰.

II – 2. NE SEMI-NÉGATIF :

Le *ne* semi-négatif est très proche du *ne* minimal. La négativité qu'il porte est cependant plus accusée même s'il ne peut pas exprimer la négation pleine.

En ancien français, on peut retrouver *ne* semi-négatif dans les subordonnées comparatives dont les principales sont positives. Ce sont des *subordonnées comparatives en*

²⁰ Queffélec A., Bellon R., *op. cit.*, p. 131 : ils ont expliqué que l'usage de *ne* explétif dans les subordonnées temporelles d'antériorité était exceptionnel au XII^e siècle. En revanche, au XIII^e siècle la syntaxe des temporelles d'antériorité évolue et suit d'autres règles :

- Lorsque la principale est négative, la subordonnée est introduite par **devant ce que** ou **avant ce que** suivis de l'indicatif (le plus souvent) ou du subjonctif, et ne comporte jamais de **ne** minimal : « Jamais du royaume de Logres ne me / departiroie devant ce que je aroie veüe la / la maison le roi Artu ». (*Tristan prose*, 95,16). « Mon non ne poés vous savoir en nule / manière devant che que je vous aie mené a fin / cheste bataille ». (*Tristan prose*, 66,11)
- Lorsque la régissante est positive, la subordonnée est introduite par **ainz que** ou **ançois que** suivis du subjonctif ; la temporelle peut comporter alors (mais rarement) un **ne** minimal : « anchois que li premiers assaus / remansist, ot il tantes plaies... » (*Tristan prose*, 64,30). « Se vous estes sages, retournerés a / itant, **anchois que** pis **ne** vous aviegne... ».

Les emplois de l'adverbe *ne* dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien de Troyes

Dr Djibril THIAW

*liaison avec un adjectif ou un adverbe qui pose un rapport d'inégalité ou d'altérité et dépendant d'une régissante positive*²¹ :

Or viaut son pooir esprover,

*S'a **plus** de bien pris an un cors*

*Qu'ele **n'an** a leissié defors. (Cligès, V. 5848-5850)*

(Elle veut ici éprouver son pouvoir et elle a ravi plus de biens en une seule personne qu'elle n'en a laissé au-déhors.)

Dans cet exemple, nous avons bien une proposition principale positive et l'adverbe *plus* qui établit un rapport d'inégalité. Le premier terme de la comparaison étant positif, le *ne* semi-négatif traduit le signe « - » dont se trouve affecté le second terme de la comparaison²².

Dans l'exemple qui suit, l'adverbe *miauz* pose un rapport d'altérité ; la principale étant toujours positive :

S'ont quanque vuelent et devisent

*Autressi ou miauz qu'il **ne** suellent, ... (Cligès, V6666-6667)*

(Ils disposent de tout ce qu'ils peuvent souhaiter, aussi bien, ou même mieux qu'à l'accoutumée.)

Il faut noter que l'emploi du *ne* semi-négatif dans les comparatives de disparité n'est possible que si la principale est positive. L'adverbe *ne* apparaît alors devant le verbe de la subordonnée : *n'an a leissié / qu'il **ne** suellent*.

Dans les complétives d'interdiction, d'évitement ou d'empêchement, le *ne* semi-négatif est assez souvent employé :

Mout an fet tote nuit grant joie ;

*Mes bien se **garde** qu'an **nel** voie. (Cligès, V. 1635-1636)*

« Toute la nuit, il manifeste sa joie, mais il se garde bien qu'on le voie. »

²¹ JOLY G., *op. cit.*, p. 330.

²² *Id. ibid.*

Dans cet exemple, c'est l'emploi du verbe d'évitement *garde* qui autorise l'emploi du *ne* semi-négatif (*nel* qui correspond à *ne* + pronom *le*). Les verbes *chastier*, *empeschier*, *eschaper*, *tenir nié*, *garantir nié* etc. pouvaient également justifier l'emploi de *ne* semi-négatif. Dans l'exemple qui suit, c'est le verbe *garantir* qui est nié :

Cui de lance ou d'espee fiert,

Nel garantist broingne ne targe. (*Cligès*, V. 1794-1795)

« Contre les coups de sa lance ou de son épée, cotte de mailles et bouclier sont impuissants. »

Dans cet emploi, *ne rappelle dans la complétive la négativité inhérente au verbe d'empêchement*²³.

CONCLUSION

Une description syntaxique révèle des emplois très diversifiés de *ne* simple en ancien français. Dans ces emplois, *ne* simple exprime soit la négation pleine, soit la négation minimale, ou alors une négation plus accusée que la négation minimale sans exprimer la négation pleine (*ne* semi-négatif).

En négation pleine, *ne* simple intervenait dans un contexte marqué de virtualité lexicale ou syntaxique. La virtualité lexicale est souvent instaurée par l'emploi des verbes puissanciers. La virtualité syntaxique découle de l'emploi des propositions hypothétiques ou des énoncés de type interrogatif ou exclamatif. Elle peut aussi découler de l'emploi d'un substantif non actualisé qui crée une incomplétude syntaxique.

En contexte non marqué de virtualité, *ne* simple est employé lorsque le verbe nié est accompagné d'un renforcement affectif de la négation ou tout simplement dans des indépendantes ou des principales sans aucun renforcement ou mot d'appui.

Ne seul, négation minimale peut alterner avec l'absence de négation sans modifier sensiblement le sens de la phrase. On le retrouve dans les différentes variantes des complétives d'imminence contrecarrée ou dans les complétives des verbes de craintes ou

²³ JOLY, G., op. (2012), cit., p. 330.

Les emplois de l'adverbe *ne* dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien de Troyes
Dr Djibril THIAW

d'incertitude. Les complétives des verbes factifs et les subordonnées temporelles d'antériorité acceptaient également – mais plus rarement – l'emploi de *ne* seul en négation minimale.

Très proche du *ne* minimal, *ne* semi-négatif apparaissait surtout en ancien français dans les subordonnées comparatives de disparité. On peut aussi le rencontrer dans les complétives d'interdiction, d'évitement ou d'empêchement.

Dans la majorité de ses emplois, *ne* seul était en concurrence avec *ne* renforcé.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 - AMBROISE Q., ROGER B., 1995, *Linguistique médiévale, L'épreuve d'ancien français aux concours*, Armand Colin, Paris.
- 2 - Chrétien de Troyes, 2006, *Cligès et Philomena*, version présentée et traduite par Michel ROUSSE et parue aux éditions Flammarion, Paris.
- 3 - GREVISSE M., GOOSSE A., 2011, *Le bon usage*, éditions De Boeck duculot, Bruxelles.
- 4 - JOLY Geneviève, 2009, *l'ancien français*, éd. Belin, Paris.
- 5 - JOLY Geneviève, 2018, *Précis d'ancien français*, Armand Colin, troisième édition, Paris.
- 6 - MENARD P., 1988, *Syntaxe de l'ancien français*, éditions Bière, Bordeaux.